



**REINSCRIPTIONS : MODE D'EMPLOI POUR LES MEMBRES INSCRITS EN COURS COLLECTIFS CETTE SAISON**  
**(Si vous êtes membre du Club mais pas inscrit en cours collectifs cette saison, reportez vous au paragraphe 5)**

- 1- Prenez soin de **consulter tous les documents relatifs à la saison prochaine** sur votre **Espace Membre de [www.parisjeanbouin.fr](http://www.parisjeanbouin.fr)**, rubrique « Réinscription 2025-2026 »

A l'issue du processus de réinscription, en cliquant sur « valider ma commande », vous acceptez les **conditions générales consultables sur ce mode d'emploi et sur la plaquette tarifaire** « Cours Collectifs 2025-2026 », ainsi que l'organisation des cours telle qu'elle est détaillée dans les documents « **Courrier de Réinscription** » et « **Calendrier Prévisionnel** »
- 2- Connectez-vous sur votre **espace personnel du site de réservation**, rubrique « mes démarches » pour **choisir la formule** qui vous convient

Si vous réinscrivez plusieurs membres d'une même famille, il vous faudra vous connecter successivement sur l'espace personnel de chacun d'eux pour pouvoir procéder à leurs inscriptions respectives
- 3- **Attention : les 2 étapes suivantes sont impératives pour que votre réinscription soit prise en compte :**
  - a) **Après avoir cliqué sur la formule choisie, vous recevrez immédiatement un mail récapitulatif incluant un lien intitulé « Choisissez les horaires de cours qui vous conviennent » sur lequel il vous faudra cliquer :**
    - **Indiquez 2 à 3 possibilités parmi les tranches horaires proposées** : c'est la condition impérative pour que nous puissions vous proposer le groupe le plus homogène possible
    - Vous pouvez **indiquer vos préférences parmi ces tranches horaires** (préférence n°1, n°2, n°3) dans la rubrique « Commentaires »
    - **Ne modifiez pas les tranches horaires telles qu'elles sont proposées** sur le formulaire. Il ne nous est pas possible de vous garantir un horaire défini au sein des tranches horaires indiquées. **Le club se réserverait le droit de vous retourner votre inscription au mois de septembre au cas où les choix indiqués seraient trop restreints pour trouver un groupe correspondant à votre profil et/ ou celui de votre enfant.**
    - Les groupes étant intégralement recomposés chaque saison, vous et/ou votre enfant ne serez **pas forcément au même créneau horaire d'une année sur l'autre**, même si vous avez coché la même tranche horaire.
    - Si vous souhaitez mentionner d'autres préférences plus précises (affinités avec d'autres joueur(se)s, préférence d'un moniteur...), **nous nous efforcerons de vous satisfaire mais nous ne pouvons en aucun cas vous le garantir**, l'homogénéité des groupes étant notre priorité absolue et la condition incontournable de la qualité que nous vous proposons au sein de notre structure d'enseignement.
    - Tout ajout ou toute modification des mentions sera inopposable au Paris Jean Bouin.
  - b) **Joignez l'intégralité de votre règlement** (cotisation + cours).
    - Vous pouvez profiter du **paiement en ligne** ou régler par chèque ou carte bleue
- 4- **Vous devrez joindre à votre inscription un certificat médical pour la pratique du tennis** ou le remettre à votre moniteur dès la 1<sup>ère</sup> séance.
- 5- **Si vous souhaitez inscrire en cours un nouveau membre de votre famille** (enfant ou adulte) qui ne faisait pas partie de notre structure d'enseignement cette saison, **contactez notre secrétariat pour prendre un rendez-vous d'évaluation.**

=> Les membres du Club seront prioritaires pour réserver leur rendez-vous d'évaluation entre le 12 et le 17 mai.  
A partir du 17 mai, les prises de rendez-vous seront ouvertes aux personnes extérieures au Club.

**Attention :** Les inscriptions seront ouvertes aux nouveaux membres début juin  
A cette date, sans le dossier complet de réinscription de votre part, votre place sera considérée comme vacante, et nous ne pourrons plus garantir votre réinscription.